



L'action mutualiste

MUTUELLE
GÉNÉRALE
DE PARIS

La solidarité en mouvement

DOSSIER
DÉFIBRILLATEURS
pages 4 à 6

N°203 • Janvier / Février 2007 • Bimestriel • 51^{ème} année

Défibrillateurs dans la Cité, un acte citoyen



Prévention et santé publique

LE DOSSIER 2007

« Défibrillateurs dans la Cité, un acte citoyen ».

Pourquoi la Mutuelle Générale de Paris s'engage ?

Voilà plusieurs mois que nous portons le projet d'implantation de défibrillateurs dans l'espace public.

Nous menons campagne sur le thème : « Agir pour une action forte en faveur de la vie ».

Pourquoi cette démarche ? Parce que chaque année plus de 60.000 personnes meurent en France, dont plusieurs centaines à Paris, d'un arrêt cardio-respiratoire. Or, des milliers de vies pourraient être sauvées, sans séquelle, si des gestes simples étaient prodigués au moment de la crise. A titre d'exemple, le taux de survie en France est de l'ordre de 2 à 4%, alors qu'il atteint de 20 à 50% dans les pays anglo-saxons.

Ainsi, le nombre de ces vies sauvées peut être estimé à près de 4000 sur le plan national. Cela représente 70% des décès constatés chaque année sur la route. Dans ce domaine, des mesures concrètes ont été prises, et chacun se félicite aujourd'hui des résultats obtenus (900 vies épargnées en 2006).

L'ampleur des décès par mort subite de l'adulte doit donc amener les pouvoirs publics, mais aussi les entreprises, à décider de l'implantation de ce type d'équipements au plus près de la population. En fait, il s'agit d'être présents sur le terrain, dans les lieux d'activités, de grand passage et de transports.

Dans la *région capitale*, cette action est urgente et relève désormais de la priorité de santé publique, comme le soulignent de nombreux professionnels de l'urgence.



Au-delà de la seule question d'aménagement, il convient de faire en sorte que chacun d'entre nous puisse devenir un acteur de la vie, dans la ville. L'enjeu est de taille et c'est précisément parce qu'il s'agit de *santé et de citoyenneté* que nous avons décidé d'engager un débat public, sur ce plan.

Dans ce cadre, nous avons saisi Bertrand Delanoë, Maire de Paris, pour lui faire part de notre initiative. Ce dernier nous a d'emblée entendu puisqu'un vœu a été adopté, lors du Conseil de Paris du 10 novembre dernier, en faveur d'une réflexion sur ce dossier. C'est une première victoire. La seconde satisfaction - et non la moindre - est de constater que la commune d'Issy-les-Moulineaux s'est équipée, depuis lors, de défibrillateurs.

L'idée avance... Il importe maintenant d'accélérer le mouvement et de faire des propositions concrètes. Pour cela, nous avons mené deux actions fortes ; tout d'abord la constitution du comité « *Paris, réveille mon cœur* », puis le financement pour chacune des vingt mairies d'arrondissement, mais aussi pour le siège de la Fédération de la Mutualité Parisienne (FMP), d'un défibrillateur entièrement automatique.

C'est ainsi que s'exprime... la solidarité en mouvement.

Jean-Louis Pauc



COLLOQUE
DU
6 DÉCEMBRE
2006



La Mutuelle Générale de Paris a réuni son colloque au siège de la Fédération de la Mutualité Parisienne.
A l'ordre du jour : la mort subite de l'adulte. *Défibrillateurs dans la Cité : un acte citoyen.*
Le Président Didier GABORIAUD a salué la manifestation.

A l'occasion du débat, de nombreuses personnalités sont intervenues, parmi lesquelles : le Député François SAUVADET, initiateur de la loi, le Docteur Jean-Pierre RIFLER, Chef du service des urgences au Centre Hospitalier Intercommunal de Montbard, le Docteur Julien HENRI, Directeur Général de la Sécurité Civile, le Docteur Xavier JOUVEN, Professeur à l'Hôpital Européen Georges Pompidou, le Docteur Hervé DEGRANGE, Médecin Coordonnateur des Pompiers de Paris, le Docteur Stéphane TESSIER, Président du Comité Régional d'Education à la Santé d'Ile de France et enfin le Docteur Roland SCHARBACH, Rédacteur en Chef de la Revue des SAMU.

Chaque intervenant a souligné l'intérêt vital qu'il y avait à agir le plus précocement possible.

Le Docteur RIFLER a insisté sur ce point en rappelant « *qu'il valait mieux un premier témoin non formé avec un défibrillateur qu'un premier témoin formé sans défibrillateur* ». Ainsi, le problème de l'urgence est donc fondamentalement posé.

Pour y répondre, le Député François SAUVADET a fait part de la volonté du Ministre de la Santé de favoriser l'implantation des défibrillateurs automatiques. Un décret devrait être pris en ce sens, dès le début de cette année.

A l'issue du colloque, le comité « *Paris, réveille mon cœur* » a été constitué.

Il est composé notamment de :

Président : Professeur Olivier GOEAU-BRISSENIERE
Membres : Député François SAUVADET
Docteurs Julien HENRI, Jean-Pierre RIFLER,
Hervé DEGRANGE, Alain JOST,
Stephane TESSIER
Claude DELAVEAU, Président de la MGP.

Le rôle du comité, ouvert aux acteurs mobilisés sur cette question, consiste à sensibiliser le grand public de la *région capitale* à l'acte citoyen que constitue l'usage d'un défibrillateur. La Mairie de Paris et le SAMU de Paris seront naturellement associés aux actions de ce comité.

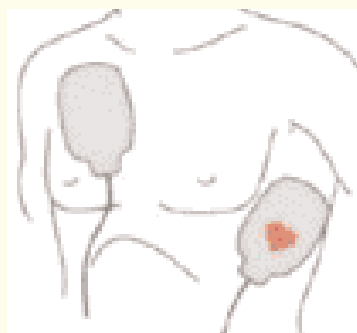
La Mutuelle Générale de Paris annonce la mise à disposition imminente de plusieurs équipements de ce type en faveur des parisiennes et des parisiens. Les actes du colloque seront publiés prochainement.

Dossier : jl.pauc@mutuelledeparis.fr



M. Claude DELAVEAU,
Président de la MGP.

De gauche à droite : Dr Roland SCHARBACH,
M. le Député François SAUVADET
et Dr Jean-Pierre RIFLER.



AGIR FACE À LA MORT SUBITE DE L'ADULTE !

Que faire en présence d'une personne inconsciente qui ne respire pas ?

1. Organiser une chaîne de survie rapide, cohérente et efficace :



Chaîne de survie « Cummins » 1991

- Appeler les secours,
- Alternier 30 massages cardiaques pour 2 insufflations, **le massage cardiaque seul peut être suffisant en attendant les secours**,
- N'interrompre le massage cardiaque que si une activité respiratoire spontanée est perçue, ou à la demande des secours médicaux.

La mise en place d'un défibrillateur entièrement automatique (DEA) est primordiale : si vous disposez de ce matériel, utilisez-le en priorité !



Chaîne de survie « Rifler » 2005

L'arrêt cardio-respiratoire

Rôle du cœur

Le cœur est une pompe qui permet de faire circuler le sang dans l'organisme.

Qu'est-ce que l'arrêt cardio-respiratoire ?

L'arrêt cardiaque est l'arrêt des contractions coordonnées du cœur.

Que fait-on en présence d'un arrêt cardio-respiratoire ?

Pratiquer le massage cardiaque externe. Il permet de restaurer la circulation du sang dans l'organisme. En massant, le sauveteur remplace la pompe cardiaque.

Chaque interruption du massage cardiaque aggrave le pronostic.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

Le défibrillateur est un outil qui permet d'agir sur la fibrillation : il s'agit de faire passer à travers le cœur un courant électrique d'une intensité suffisante pour permettre la restauration d'une activité électrique normale. Le rythme cardiaque du patient est devenu anarchique, le cœur fibrille, il tremble.

L'action du défibrillateur permettra, dans la plupart des cas, de redonner au cœur un rythme cardiaque normal, de pomper à nouveau efficacement.

En résumé, tout doit être fait le plus vite possible.

Le meilleur médecin, aussi entraîné et compétent soit-il, ne pourra que constater le décès du patient s'il arrive trop tard ! **Le patient en ACR (Arrêt Cardio-Respiratoire) a 100% de chance de mourir si rien n'est entrepris avant l'arrivée des secours !**

Il n'y a pas de temps à perdre car chaque minute est comptée et se paye par une perte de chance de survie.

Qui alerter ?

15 : SAMU, urgences médicales
18 : pompiers
112 : numéro Européen

Ces numéros sont gratuits de tout téléphone fixe ou portable, accessibles 24h sur 24 et interconnectés.

Que dire ?

- Donner l'adresse exacte du lieu où l'on se trouve, avec le maximum de précisions (étage, palier, digicode,...). Si possible, placer une tierce personne pour guider les secours,
- Le nombre de victimes,
- Décrire l'état dans lequel se trouve la victime : conscient ou inconscient, respire ou ne respire pas,
- Expliquer les gestes entrepris,
- Ecouter les consignes du médecin régulateur,
- Ne pas raccrocher avant qu'on ne vous le dise.

Quand appeler ?

Dès que possible, mais après analyse de la situation : il faut savoir quoi dire aux secours ! Si plusieurs personnes sont présentes, l'une effectue les gestes pendant que l'autre appelle les secours. Plus vite on prévient les secours, plus vite ils arrivent.

Pour l'arrêt cardiaque, il faut retenir :

« Choquer, Appeler, Masser » car 1 minute de perdue c'est 10% d'espérance de survie en moins. Autrement dit, si on ne fait rien pendant 10 minutes, c'est 100% de chance d'être mort !

Dans tous les cas : « Protéger, Alerter, Secourir » est la conduite logique enseignée aux secouristes.

La protection

- Se protéger soi-même en premier lieu,
 - Protéger la victime,
 - Protéger les témoins,
- de tout risque de sur-accident.

L'examen de la victime

- Evaluer la conscience : en posant une question simple à la victime : « Vous m'entendez ? » et en donnant deux ordres simples à la victime : « Serrez-moi la main », « Serrez-moi l'autre main »,
- Evaluer la ventilation (une personne inconsciente qui ne respire pas est en arrêt cardiaque jusqu'à preuve du contraire ; il n'est plus recommandé de prendre le pouls).

L'arrêt cardio-respiratoire est responsable de 50 000 à 80 000 décès par an en France, soit près de 200 décès par jour (=1 personne/1000 par an). En comparaison, la route tue 5 000 personnes par an.

Le taux de survie en France est de 2 à 4% contre 20 à 50% dans les pays anglo-saxons, où le défibrillateur automatique est à disposition du grand public.

Objectifs d'une formation citoyenne à l'utilisation d'un DEA

- Reconnaître un patient en arrêt cardio-respiratoire,
- Mettre en œuvre un défibrillateur entièrement automatique,
- Appeler les secours,
- Pratiquer un massage cardiaque externe,
- Reconnaître un patient inconscient qui respire, le mettre en PLS (Position Latérale de Sécurité).

Dans tous les cas il faut se rappeler que le DEA est sans danger car il ne choquera que si la personne est en arrêt cardiaque. Le défibrillateur est donc un acte citoyen et non plus un acte uniquement réservé aux médecins et aux paramédicaux.

Dossier synthétique réalisé à partir du guide de formation élaboré par le Docteur Jean-Pierre RIFLER, Chef du service des urgences au Centre Hospitalier de MONTBARD.